Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/12/2022	14/12/2022	G-2022-010334

1. Intitulé du projet

Rénovation des courts de Tennis extérieurs et création de 2 pistes de Padel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Ville de Quimper

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Assih Isabelle, Maire de Quimper

RCS / SIRET: 2 1 2 9 0 2 3 2 4 0 0 0 1 2

Forme juridique: Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Catégorie : 44 d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Emprise du chantier est de 5600m^2. Il s'agit d'une rénovation des courts de tennis extérieurs existants et de convertir l'aire de jeu devant le mur de frappe en aire de jeu pour la pratique du padel (2 pistes). Les surfaces en résine des tennis seront transformées en terre battue artificielle. L'ensemble des clôtures seront reprises et un éclairage sera intégré.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prend place autant que possible sur la base de l'existant :
- les terrains de tennis, mais conservent leur emplacement actuel ;
- les terrains de padel prendront place en partie sur le terrain attenant au mur de frappe et en partie sur l'espace enherbé.

les voies et les espaces attenants aux terrains de jeu ne seront pas modifiés.
Le traitement du terrain en limite ne sera pas modifié.
Aucune action n'est prévue sur les talus.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'aménagement est de rénover les terrains de tennis existant et de convertir l'aire de jeu devant le mur de frappe en aire de jeu pour la pratique du padel.
Les surfaces de jeu en béton du terrain de tennis seront transformées en un terrain artificiel avec une couche de finition en terre battue.
L'ensemble des clôtures seront reprises.
Les surfaces de jeu en enrobé noir de l'aire de jeu du padel seront transformées en terrain en gazon synthétique et des clôtures seront installées autour du terrain.
Le réseau d'eaux pluviales sera revu au regard des nouvelles surfaces aménagées et retirées.
L'angle ouest s'étant affaissé, un mur de soutènement avec une arase au niveau du terrain de tennis sera aménagé. il améliorera la circulation piétonne autour des terrains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux dans le cadre du présent projet nécessitent la réalisation des prestations suivantes :
Pour les 3 terrains de tennis :
- la dépose des clôtures et du mobilier existant, - la reprise des enrobés en périphérie des terrains et à l'emplacement des massifs et de la clôture existante, - Nettoyage de la résine sur les trois terrains, - Le déflachage des trois terrains avec la mise en œuvre d'une résine, - Mise en œuvre du revêtement synthétique avec brique pillée, - Mise en œuvre des clôtures périphériques et intérieur avec portillon d'accès, main-courante, jupe, - Mise en place de mâts d'éclairage (allumage automatique via réservation en ligne pour les terrains utilisés uniquement et si la luminosité est insuffisante).
Pour les terrains de padel :
- Dépose du mobilier existant, - Dépose des bordures, - Démolition du mur de frappe, - Décapage de l'enrobé existant et reprise de la structure, - Décapage des espaces verts et mise en œuvre d'une structure, - Pose de bordure en périphérie du padel, - Mise en œuvre d'une dalle béton, - Décapage de l'enrobé existant situé derrière le mur de frappe et la mise en œuvre de terre végétale pour compensation espace vert, - Mise en œuvre du revêtement en gazon synthétique sablé, - Pose structure padel, - Mise en place de mâts d'éclairage
Réseau EP
- Reprise du réseau EP entre les terrains de tennis et padel jusqu'à l'exutoire existant par un réseau en PVC Dn315, - Mise en oeuvre d'un réseau de drainage sous les terrains de padel.
Réseau AEP
- Mise en œuvre d'un réseau d'eau pour l'alimentation d'enrouleurs pour humidifier les terrains de tennis si besoin, - Mise en œuvre d'un réseau d'eau pour alimenter une fontaine à boire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès aux terrains de tennis et padel se fera via une réservation en ligne (système MGP Matic et ten up) pour avoir la transmission de code. Ce code devra être rentré au digicode présent devant chaque portillons des courts ou pistes. L'éclairage s'allumera automatiquement si la luminosité est insuffisante. Des capteurs seront également mis en place afin que l'éclairage s'éteigne lorsqu'il n'y a plus d'utilisation de l'équipement.
Des bancs, des appuis-vélos et une fontaine à boire seront présents sur site.
L'entretien courant sera effectué par l'association de Tennis qui occupe les lieux;

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise chantier	5 600 m²
Superficie des courts de Tennis rénovés	1 950.65 m² (53.93 x 36.17m)
Superficie des pistes de Padel à créer	568.92 m² (22 x 25.86m)
Création d'une partie engazonnée à la place de l'enrobé exitante située derrière le mur de frappe afin de compenser la partie engazonnée empiétée par la plateforme des pistes de padel.	165 m²
Hauteur clotures (même taille que celles existantes)	3m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Tennis municipaux de Creac'h Gwen - 131 Boulevard de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Zone UL du PLU - Parcelle DI 2

Coordonnées géographiques[1] **Long.** - 4 ° 5 ' 5 2 " 8 **Lat.** 4 7 ° 5 8 ' 2 1 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 - 530014734 VALLEE DE L'ODET
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Parcelle DI 2
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Source de bruit car occupation des utilisateurs comme actuellement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Oui Eclairage des courts de Tennis et de Padel.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir complété le formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car les modifications de l'équipements sportifs vont être minimes en terme d'intégration paysagère (conseils de l'ABF sur les revêtements, matériaux et coloration de ces derniers à privilégier) ; l'activité du site reste inchangé, les surfaces de jeux vont faiblement être supérieure mais l'emprise des revêtements impermeable vont diminuer (compensation des espaces verts engazonnés supprimés par des espaces verts créés).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Transmission du Permis d'Aménager réalisé par l'entreprise A3 Paysages

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Quimper le, 07/10/2022

Signature